Finances

Rentrée de septembre

La rentrée c'est simple !

Voici quelques rappels :

- Dans GEC il n'y a pas de notion de changement d'année scolaire.
  Les personnes existantes dans GEC pourront continuer à passer à la cantine dès la rentrée.
- Pensez bien à faire des sauvegardes régulièrement afin de pouvoir revenir en arrière en cas de problème. (sauvegarde impérative avant chaque importation !).
- Vous pouvez faire autant d'imports de base (Siècle, Aplon, autre...) que vous le souhaitez.

OPTIONNEL : Si vous gérez la déchéance quadriennale vous pouvez suivre la procédure de déchéance quadriennale

Créer vos nouveaux élèves et mettre à jour ceux qui sont déjà présents :

- Vos élèves proviennent de Siècle ? : suivez le guide, c'est par ici Comment importer les données SIECLE ?
- Vos élèves proviennent d'un fichier CSV ? (Charlemagne, Aplon, Libellule, ...) : allez dans Comment importer les données depuis un fichier CSV (Charlemagne, Aplon, Libellule, ...)
- Vous créez vos élèves manuellement ? : Création individuelle des élèves dans GEC
- Pour aller plus vite vous pouvez utiliser la création rapide qui permet de créer une personne en saisissant simplement son nom, prénom et numéro de carte.

Si la numérotation de vos documents comptables recommence à 1 pour la rentrée de septembre vous devez Ré-initialiser les numéros des documents comptables

Voilà GEC est maintenant prêt à fonctionner pour cette nouvelle rentrée scolaire !

Tout ce qui suit peut-être fait ultérieurement, lorsque la rentrée sera passée et que vous aurez un peu plus de temps.

- Rembourser les élèves partis
- Valider vos documents comptables
- Archiver vos données
- Suppression des utilisateurs : vous pouvez supprimer tous les personnes ayant le statut inactif, une seule personne, ou plusieurs personnes.

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 02/07/2025 14:17
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/6/135/fr/rentree-de-septembre.html

Finances

Auteur : Arnaud
Dernière mise à jour : 2023-02-16 11:02

(c) 2025 ARD <sav@ard.fr> | 02/07/2025 14:17
URL: http://faq-ard.fr/faq/content/6/135/fr/rentree-de-septembre.html